

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 juin 2018
Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 05/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018
(accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant n°1 à la convention du 30 septembre 2015 entre la ville de Quimper et
l'association Agora Justice**

Une convention d'objectifs entre la ville de Quimper et Agora Justice pour une durée de 4 ans a été signée en 2015. Cette convention a pour objectif de définir leurs engagements mutuels pour l'accomplissement des missions menées par cette association. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°1 à cette convention et de voter, au titre de l'année 2018, une subvention de 40 050 € au profit de l'association.

Agora Justice est une association œuvrant depuis 1985, afin de promouvoir les alternatives à l'incarcération et les aides à la décision pour les magistrats dans le champ pénal. Ses missions se sont étendues en 1992 au développement de la médiation, l'accès aux droits, l'aide aux victimes d'infraction pénale.

Il est précisé que l'association a connu un changement d'adresse au cours de l'année 2017, quittant le 2 rue Salonique à Quimper pour le 29 rue du Palais à Quimper, ce qui n'impacte en aucune manière la part de la subvention versée au titre de l'aide au paiement des loyers.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

- 1 - à signer l'avenant n°1 à la convention passée avec l'association Agora Justice, afin de fixer le montant de la subvention, au titre de l'année 2018 ;
- 2 - à verser, au titre de l'exercice 2018, une subvention de 40 050 € à l'association Agora Justice (imputation budgétaire 520 6574 119).